

DISCOURS DU MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL, DE LA SECURITE SOCIALE ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

A

L'OCCASION DE LA COMMEMORATION DU 90^{ème} ANNIVERSAIRE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT) EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE.

- Mesdames et messieurs les Chefs de mission diplomatiques et des Agences du Système des Nations unies,
- Mesdames et messieurs les représentants des Organisations professionnelles des employeurs.
- Mesdames et messieurs les représentants des Organisations professionnelles des travailleurs,
- Distingués invités,
- Mesdames et messieurs.

A l'instar des autres pays du monde, la République centrafricaine commémore le 90^{ème} anniversaire de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Aussi, voudrais-je m'acquitter d'un agréable devoir et surtout d'un plaisir renouvelé pour souhaiter un joyeux anniversaire à la grande famille tripartite du monde du travail.

Je saisis cette opportunité qui marque la commémoration du 90^{ème} anniversaire de l'OIT, célébrée du 21 au 28 avril 2009 pour vous situer sur le thème retenu en cette occasion à savoir : « **le dialogue social et la promotion du travail décent dans un cotexte de mondialisation équitable** », un thème majeur et un concept fondamental porteur d'espoir pour l'avenir.

Distingués invités,
Mesdames et messieurs.

Permettez-moi de passer en revue les actions entreprises par le Gouvernement dans le monde du travail en prenant pour appui les quatre (04) objectifs stratégiques de l'Organisation internationale du Travail, à savoir :

- 1- La promotion des principes et droits fondamentaux au travail ;
- 2- L'accès à des emplois décents pour des hommes et des femmes ;
- 3- L'extension d'une protection sociale aux couches sociales les plus vulnérables ;
- 4- Le renforcement du dialogue social et le tripartisme.

Le Ministère de la Fonction Publique, du Travail, de la Sécurité Sociale et de l'Insertion Professionnelle des Jeunes dont j'ai la lourde charge, s'est résolument engagé à relever tous les défis majeurs du millénaire par la mise en chantier d'un certain nombre d'activités opérationnelles dans le monde du Travail, avec le concours significatif des partenaires sociaux dans une dynamique de concertation permanente sur des questions économiques et sociales d'intérêt commun. C'est dire que nous n'avons pas que des conflits sociaux à gérer, mais aussi des questions d'intérêt commun qui ne sont pas forcément source de tension sociale.

Cette volonté politique vise à redonner confiance aux partenaires sociaux et déclencher un processus harmonieux de reconstruction du pays détruit par de nombreux soubresauts politico-militaires qui ont perduré plusieurs décennies avec pour conséquence une pauvreté généralisée endémique.

Pour permettre de trouver une solution durable à cette situation, le Gouvernement a adopté en 2006 un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté en s'appuyant sur les quatre (04) piliers du Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) à savoir :

- 1- La restauration de la sécurité, la paix et la prévention des conflits sociaux ;
- 2- La bonne gouvernance et l'état de droit ;
- 3- La diversification économique ;
- 4- Le développement du capital humain.

Partant de ce cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, plusieurs actions ont été entreprises par le gouvernement particulièrement dans l'innovation du cadre juridique et institutionnel.

Ainsi :

1- Dans le domaine des principes et droits fondamentaux au travail prônés par l'OIT.

Les activités ciblées et programmées ont été exécutées entre autres :

- La ratification en 2005 d'une dizaine de conventions internationales du travail qui a redonné confiance aux organisations des employeurs, des travailleurs et aux partenaires au développement de la République centrafricaine ;
- La prise en compte de ces conventions internationales ratifiées dans le nouveau code du travail promulgué le 29 janvier 2009 qui remplace l'ancien code devenu obsolète et qui date de 1961.

2- Dans le domaine de promotion des emplois décents.

Le premier ministre a pris un arrêté portant création d'un Comité préparatoire du forum national sur l'emploi et la formation professionnelle en date du 03 avril 2009.

- Les membres de ce Comité technique sont composés des représentants de treize (13) départements ministériels, élargis aux Organisations professionnelles des employeurs et travailleurs et aux acteurs de la société civile.
- Les missions assignées à ce Comité technique consistent à :
 - Déterminer les grandes orientations et les grands axes de la politique de l'emploi,
 - Etablir le budget et le calendrier du Forum,
 - Définir les grands thèmes qui seront débattus,
 - Préparer le document cadre devant servir de base de discussion au Forum.
- A ce propos, le Département du travail œuvre en partenariat avec le Bureau sous-régional de l'OIT pour l'Afrique centrale à Yaoundé (**Cameroun**) et le **PNUD** s'est engagé pour un appui financier pour l'identification d'un expert

international en vue de soutenir le Comité technique dans ses tâches dans un souci d'organiser ledit Forum avant la fin d'année 2009.

3- Dans le domaine du renforcement de la protection sociale.

- Le nouveau Code du travail de la République centrafricaine a élargi la protection sociale aux autres couches sociales vulnérables notamment les personnes handicapées, les personnes vivant avec le VIH/SIDA
- L'adoption d'un nouveau Code de sécurité sociale en décembre 2006 a révisé à la hausse et harmonisé l'âge de départ à la retraite à 60 ans aussi bien pour les hommes que pour les femmes.
- La création d'une Caisse Nationale de Sécurité Sociale a tenu compte des recommandations issues des réformes des textes organiques de la Conférence Internationale de la Prévoyance Sociale (CIPRES) dans tous les Etats membres dont la République centrafricaine notre pays.
- Un Forum sur la sécurité sociale et la réduction de la pauvreté sera organisé avec l'appui technique et financier du BIT à la demande expresse et motivée du Ministre de la Fonction publique lors de la dernière conférence de l'Organisation de Juin 2008.

4- Dans le domaine du dialogue social et du tripartisme.

Le Gouvernement a accordé une priorité absolue au dialogue social pour trouver des solutions consensuelles aux problèmes économiques et sociaux qui se posent dans le monde du travail tant dans le secteur public que privé avec des manifestations concrètes à savoir :

- La visite du Ministre de la Fonction publique dès sa nomination à la base du travail et aux sièges des organisations du patronat (GICA et UNPC) comme une volonté manifeste de dialogue et de concertation permanente.
- La signature de deux (02) Protocoles d'Accord sanctionnant les négociations entre le Gouvernement et les Centrales Syndicales du secteur public.
- L'élaboration et adoption de l'Arrêté n°05 du 25 Novembre 2005 du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, portant désignation des membres du Comité Paritaire chargé d'étudier les possibilités d'un déblocage des salaires et d'évaluer le coût des arriérés des salaires antérieurs des deux (02) précédents régimes.
- Elaboration de l'Ordonnance n°04.006 du 1^{er} Février 2004, portant création d'un Conseil National Permanent du Travail (CNPT), cadre juridique du dialogue social dans le secteur privé.
- Elaboration et adoption du Décret n°07.177 du 18 Juin 2007, portant organisation et fonctionnement du Conseil National Permanent du Travail.
- La ratification par la République centrafricaine de la Convention internationale du Travail n°144 sur les consultations triparties.
- Elaboration en cours de l'Arrêté portant désignation des membres du Comité Tripartite chargé de piloter les activités de promotion du dialogue social et de prise des décisions économiques et sociales dans le secteur privé en République centrafricaine.
- En 2005, une vaste campagne de sensibilisation sur le dialogue social a été menée par mon Département dans tous les Ministères à l'endroit des

fonctionnaires et agents de l'Etat y compris les partenaires sociaux des entreprises publiques et parapubliques.

Mesdames et Messieurs,
Distingués invités.

D'ici un an, la République centrafricaine va célébrer le cinquantenaire de son adhésion à l'Organisation internationale du Travail (OIT) et durant cette longue période, notre pays a tiré beaucoup profit de la coopération technique avec cette institution, notamment dans les domaines suivants :

- Appui-conseils sur la reformulation de la législation nationale en matière du travail ;
- Appuis techniques à travers le renforcement des capacités des cadres de mon département et des partenaires sociaux ;
- Appuis financiers pour l'organisation de différents séminaires-ateliers au niveau national, sous régional et international.

Mesdames et Messieurs,
Distingués invités,
Chers partenaires sociaux.

Il convient de rendre un vibrant hommage à la première institution spécialisée de l'Organisation des Nations Unies qui se consacre à améliorer l'accès des hommes et des femmes à un travail décent dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité, de dignité et de respect des droits sociaux dans une mondialisation réellement équitable.

La célébration de cet anniversaire apparaît à mes yeux comme le cadre idéal et l'occasion appropriée pour adresser nos vifs remerciements à l'Organisation internationale du Travail à travers le Bureau sous-régional de l'OIT pour l'Afrique centrale pour nous avoir accompagné sans relâche dans le processus de cette coopération technique agissante et dynamique.

C'est ici également l'occasion en **or** pour le Gouvernement de saluer l'attitude responsable des partenaires sociaux dans la recherche de solutions consensuelles aux antagonismes sociaux dans l'intérêt d'une victoire républicaine et le soutien inconditionnel et constant des représentants des Agences du Système des Nations Unies en Centrafrique.

Distingués invités,
Mesdames et Messieurs,

Avant de terminer mon propos, je voudrais rassurer tous les partenaires sociaux, que le Gouvernement que dirige son Excellence Monsieur Faustin Archange TOUADERA, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, sous la clairvoyance de son Excellence, le Général d'Armée François BOZIZE, Président de la République, Chef de l'Etat, s'est employé à privilégier le dialogue social comme unique moyen pacifique de prévention et de gestion concertée des problèmes économiques et

sociaux de la nation, dans un climat apaisé et renforcé de la confiance mutuelle, du respect mutuel et du respect des engagements pris, car ces problèmes, nous les avons parfois créés nous-mêmes. Nous pouvons donc, à ce titre, nous unir pour leur apporter des solutions idoines en allant des problèmes prioritaires simples aux questions complexes. Oui, ensemble nous le pouvons dans le dialogue et la concertation permanente, sans calculs ni arrière-pensées.

Je vous remercie.